

Résumé pour les citoyens

Aider les citoyens à trouver un emploi dans un autre pays européen – Proposition de l'UE

QUEL EST L'ENJEU?

Le **réseau européen des services de l'emploi** (EURES) doit être **modernisé**.

EURES est un réseau de services nationaux pour l'emploi, qui couvre l'UE, ainsi que l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. Grâce à ses services, EURES rapproche l'offre de la demande d'emploi et permet de consulter les postes vacants ainsi que des informations sur les conditions de vie et de travail à travers tout le continent.

Concrètement, EURES est un [site web](#) et un réseau de plus de **900 conseillers** dans tous les pays participants.

L'UE propose de moderniser EURES afin:

- de **mieux faire connaître** le réseau et les services qu'il offre aux employeurs et aux demandeurs d'emploi;
- d'accroître le **nombre d'offres d'emploi** sur le site web et d'améliorer la fonction de recherche pour aider les citoyens à trouver le poste qui leur convient le mieux;
- de mieux aider les employeurs qui recrutent et les demandeurs d'emploi, afin de garantir une **meilleure correspondance** entre l'offre et la demande;
- d'autoriser des services pour l'emploi **privés** et **à but non lucratif** à adhérer au réseau – à condition qu'ils respectent ses normes de qualité.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT EXACTEMENT?

La nouvelle réglementation:

- clarifierait les modalités de partage des offres d'emploi, des candidatures et des CV;
- accroîtrait le nombre d'offres d'emploi et de CV, afin d'améliorer les chances de correspondance entre l'offre et la demande;
- garantirait un soutien minimum aux demandeurs d'emploi qui envisagent de travailler à l'étranger et aux employeurs qui envisagent de recruter du personnel de l'étranger (en Europe);
- permettrait aux demandeurs d'emploi et aux employeurs de bénéficier de l'aide d'autres services pour l'emploi participant au réseau.

QUI EN BENEFICIERAIT ET COMMENT?

Les demandeurs d'emploi bénéficieraient:

- d'un accès plus facile à l'information sur les conditions de vie et de travail dans les autres pays de l'UE;
- d'une fonction de recherche d'emploi fondée sur les compétences;
- de conseils en matière de carrière;

- d'une aide personnalisée à la recherche d'emploi et d'un soutien identique à celui apporté aux demandeurs d'emploi locaux.

Les employeurs:

- pourraient choisir parmi un plus grand nombre de candidats et auraient ainsi plus de chance de trouver le personnel compétent;
- recruteraient plus rapidement, ce qui réduirait les coûts (EURES complète le travail des services nationaux pour l'emploi);
- bénéficieraient d'un soutien actif pour recruter des travailleurs provenant d'un autre pays de l'UE.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Les ressortissants de l'UE (ainsi que de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein) peuvent travailler dans n'importe quel autre pays de l'UE ou de l'[EEE](#): EURES a été mis en place pour aider les citoyens à exercer ce droit.
- Permettre aux citoyens de trouver plus facilement du travail à l'étranger favorise la croissance partout en Europe, et non pas seulement dans certains pays.

QUAND LA PROPOSITION DOIT-ELLE ENTRER EN VIGUEUR?

- Le 17 janvier 2014.